



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INFORMATIQUE COMMUNALE

S.D.I.C. 23

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 13 MARS 2017

Le quorum n'ayant pas été atteint le lundi 6 mars 2017 à LA SAUNIERE, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni le lundi 13 mars 2017, à 18 heures 30, à la salle polyvalente de LA SAUNIERE, sous la présidence de Monsieur Didier BARDET.

Nombre de délégués en exercice : 201
Nombre de délégués présents : 55
Nombre de délégués absents ou excusés : 146

Madame Sylvie ROUFFET, Déléguée de la Commune de CHAMBONCHARD, est désignée à l'unanimité secrétaire de séance

MEMBRES PRESENTS :

1	Commune d'AJAIN	Monsieur Thomas MARTY
2	Commune de BASVILLE	Monsieur Laurent PINTON
3	Commune de BLESSAC	Monsieur Patrice SERRE
4	Commune de BOSROGER	Monsieur Jean-Paul JOULOT
5	Commune de LA CELLETTE	Monsieur Camille CARCAT
6	Commune de CHAMBERAUD	Monsieur Francis FASSOT
7	Commune de CHAMBONCHARD	Madame Sylvie ROUFFET
8	Commune de CLAIRAUX	Madame Nicole RUDMAN
9	Commune de DUN LE PALESTEL	Monsieur Gérard DE GRAEVE
10	Commune de FLEURAT	Monsieur Didier BARDET
11	Commune de FONTANIERES	Monsieur Jean-Pierre VINCENDON
12	Commune de LA FORET DU TEMPLE	Madame Angélique PENIN
13	Commune de FRESSELINES	Monsieur Jean-Claude DUGENEST
14	Commune de GLENIC	Monsieur Michel DEVOS
15	Commune de LE GRAND BOURG	Madame Marie-Françoise COTTON
16	Commune de JARNAGES	Monsieur Jacques BRUNNER
17	Commune de LADAPEYRE	Monsieur Cyrille SAUTIVET
18	Commune de LEYRAT	Monsieur Alain MOINAUX
19	Commune de LUSSAT	Madame Geneviève CHAZETTE

20 Commune de MALLERET BOUSSAC
 21 Commune de LES MARS
 22 Commune de MARSAC
 23 Commune de MAUTES
 24 Commune de MOUTIER ROZEILLE
 25 Commune de NEOUX
 26 Commune de NOTH
 27 Commune de NOUZERINES
 28 Commune de PARSAC RIMONDEIX
 29 Commune de PONTARION
 30 Commune de PUY MALSIGNAT
 31 Commune de ROCHES
 32 Commune de ROUGNAT
 33 Commune de ROYERE DE VASSIVIERE
 34 Commune de SAGNAT
 35 Commune de LA SAUNIERE
 36 Commune de SAVENNES
 37 Commune de SOUS PARSAT
 38 Commune de SAINT AGNANT DE VERSILLAT
 39 Commune de SAINT CHABRAIS
 40 Commune de SAINT DIZIER LEYRENNE
 41 Commune de SAINT HILAIRE LE CHATEAU
 42 Commune de SAINT MAIXANT
 43 Commune de SAINT MAURICE LA SOUTERRAINE
 44 Commune de SAINT MAURICE PRES CROCQ
 45 Commune de SAINT PIERRE BELLEVUE
 46 Commune de SAINT PRIEST LA PLAINE
 47 Commune de SAINT SEBASTIEN
 48 Commune de SAINT SILVAIN BAS LE ROC
 49 Commune de SAINT SILVAIN MONTAIGUT
 50 Commune de SAINT VICTOR EN MARCHE
 51 Commune de TERCILLAT
 52 Commune de THAURON
 53 Commune de TOULX SAINTE CROIX
 54 Commune de VIERSAT
 55 Commune de LA VILLENEUVE

Monsieur Eric MENAGER
 Madame Cécile PIGNIER GUINOT
 Madame Josette GIRARD
 Monsieur Jacques DESHERAUD
 Monsieur Roland DEUILLARD
 Monsieur Guy LANNEAU
 Madame Stéphanie MONTAGNAC
 Monsieur Pierre DAGNIAU
 Monsieur Serge JANNOT
 Monsieur Julien CONCHON SARTOUT
 Madame Marie-Claire LEGRAND
 Monsieur Didier CUILLETTIER
 Madame Natacha TESNIERES
 Monsieur Christopher JACKSON
 Madame Isabelle FLUTEAU
 Madame Laure DELMAS
 Monsieur Patrick FOUSSADIER
 Madame Véronique CHABRAT
 Madame Annie PHILIPPON
 Monsieur Philippe DUCOURTHIAL
 Madame Marie-Joëlle MARCEPOIL
 Monsieur Claude FOURNEL
 Monsieur Priscillien CHAMBET
 Monsieur Jean-Claude LAURENT
 Monsieur Didier BARDOLLE
 Madame Eugénia CALVET
 Monsieur Christian CARENTON
 Monsieur Jean-Luc PETIT
 Madame Michèle GAMAIRE
 Monsieur Patrice DHEZ
 Madame Béatrice GENTIL
 Monsieur Mickaël MCGRATH
 Madame Nathalie CADILLON
 Madame Chantal MATHIVET
 Monsieur René LEONELLI
 Madame Marie-Claude MATHIEU

MEMBRES ABSENTS OU EXCUSES :

1 Commune d'AHUN
 2 Commune d'ANZEME
 3 Commune d'ARFEUILLE-CHATAIN
 4 Commune d'ARRENES
 5 Commune d'AUGE
 6 Commune d'AURIAT
 7 Commune d'AUZANCES
 8 Commune d'AZAT-CHATENET
 9 Commune d'AZERABLES
 10 Commune de BANIZE
 11 Commune de BAZELAT
 12 Commune de BEISSAT
 13 Commune de BELLEGARDE EN MARCHE
 14 Commune de BENEVENT L'ABBAYE
 15 Commune de BETETE
 16 Commune de BLAUDEIX
 17 Commune de BORD SAINT GEORGES
 18 Commune de BOSMOREAU LES MINES

Monsieur Jean Philippe CHAUSSECOURTE
 Madame Ghislaine RENON
 Monsieur Michel PERIGAUD
 Monsieur Patrick ROSELLA
 Monsieur Michel BOURNISIEU
 Monsieur Franck SIMON-CHAUTEMPS
 Monsieur Jean Pierre GUILLEMARD
 Monsieur Fabrice TERRADE
 Monsieur Jean Pierre DESMAISON
 Monsieur Jean François MALPELET
 Monsieur Michel BOUCHER
 Monsieur Patrick LOURADOUR
 Monsieur Steve BASTOS
 Monsieur Jacky ROUSSY
 Madame Valérie CONTARIN
 Madame Monique DECHIRON
 Madame Marie ROCHE
 Monsieur Daniel BOUEYRE

19	Commune de BOURGANEUF	Monsieur Régis RIGAUD
20	Commune du BOURG D'HEM	Madame Annie FEL
21	Commune de BOUSSAC	Monsieur Franck FOULON
22	Commune de BOUSSAC-BOURG	Monsieur Hervé GRIMAUD
23	Commune de LA BRIONNE	Monsieur Bernard LEFEVRE
24	Commune de BROUSSE	Madame Anaïs BRUNET
25	Commune de BUDELIERE	Monsieur Gilbert BROSSARD
26	Commune de BUSSIERE-DUNOISE	Madame Elodie ASSIMON
27	Commune de BUSSIERE-NOUVELLE	Monsieur le Maire
28	Commune de BUSSIERE SAINT GEORGES	Madame Séverine REDON
29	Commune de LA CELLE DUNOISE	Madame Catherine GODIN
30	Commune de CHAMBON SAINTE CROIX	Madame Christelle CHENIER
31	Commune de CHAMBON SUR VOUEIZE	Madame Sandra CHARRIERE
32	Commune de CHAMBORAND	Monsieur Michel CORBIN
33	Commune de CHAMPAGNAT	Madame Emilie DEPOUX
34	Commune de CHAMPSANGLARD	Monsieur Philippe RENON
35	Commune de LA CHAPELLE BALOUE	Monsieur Jacky MARTINET
36	Commune de LA CHAPELLE TAILLEFERT	Monsieur Didier COLMOU
37	Commune de LA CHAPELLE SAINT MARTIAL	Madame Isabelle COLON
38	Commune de CHARD	Monsieur Michel JANUEL
39	Commune de CHARRON	Madame Emilie BOUCHET
40	Commune du CHATELARD	Monsieur Robert RAILLARD
41	Commune de CHATELUS LE MARCHEIX	Monsieur Fabrice MARTIN
42	Commune de CHATELUS MALVALEIX	Monsieur Jean-François LAUMY
43	Commune de LA CHAUSSADE	Madame Olivia PALADI-NOEL
44	Commune de CHAVANAT	Madame Frédérique FAYADAS
45	Commune de CHENIERS	Madame Ophélie LANNEREY
46	Commune de CLUGNAT	Madame Fabienne BOURDIER
47	Commune du COMPAS	Madame Denise LAVAUD
48	Commune de LA COURTINE	Monsieur Bernard CHASSAING
49	Commune de CROCQ	Monsieur Jean Luc PIERRON
50	Commune de CROZANT	Madame Danielle PRUDHOMME
51	Commune de CROZE	Madame Claire CHAUVAT
52	Commune de DOMEYROT	Monsieur Bernard LARUE
53	Commune du DONZEIL	Monsieur Morgant BERTHOLON
54	Commune d'EVAUX LES BAINS	Madame Céline BOULOUET
55	Commune de FAUX LA MONTAGNE	Monsieur Marc LANCEAU
56	Commune de FELLETIN	Monsieur Michel AUBRUN
57	Commune de FENIERS	Madame Corinne CHAMBRAGNE
58	Commune de FLAYAT	Madame Mireille PEYRONNAUD
59	Commune de GARTEMPE	Monsieur Denis EHRHART
60	Commune de GENOUILLAC	Monsieur Davy CHEVASSUS
61	Commune de GENTIOUX-PIGEROLLES	Madame Dominique SIMONEAU
62	Commune de GIOUX	Madame Isabelle GRAND
63	Commune de JALESCHES	Monsieur Loïc GAZONNAUD
64	Commune de JANAILLAT	Madame Stéphanie LEDORMAND
65	Commune de JOUILLAT	Madame Isabelle BARRET
66	Commune de LAFAT	Madame Françoise DUPECHER
67	Commune de LAVAUFranche	Madame Roselyne CHARTRAIN
68	Commune de LEPAUD	Monsieur Pierre MORLON
69	Commune de LEPINAS	Monsieur Jean-Louis COLDERS
70	Commune de LIOUX-LES-MONGES	Madame Nicole ZELLER-HUBEAU
71	Commune de LIZIERES	Monsieur Christian COMBEAU
72	Commune de LUPERSAT	Madame Marie-Pierre TADDEI
73	Commune de MAGNAT L'ETRANGE	Madame Marie PADOVANI
74	Commune de MAINSAT	Monsieur Vincent VIGNERESSE
75	Commune de MAISON-FEYNE	Monsieur Jean-Luc BAERT
76	Commune de MALLERET	Monsieur Michel LACROCQ
77	Commune de MALVAL	Madame Marie-France BERTRAND

78	Commune de LA MAZIERE AUX BONSHOMMES	Monsieur Frédéric PERRIER
79	Commune de MEASNES	Monsieur Marc LAMONTAGNE
80	Commune de MERINCHAL	Monsieur Roland DESGRANGES
81	Commune du MONTEIL AU VICOMTE	Monsieur Didier MARTINEZ
82	Commune de MORTROUX	Madame Isabelle LAVALETTE
83	Commune de MOURIOUX-VIEILLEVILLE	Madame Isabelle PINLOCHE
84	Commune du MOUTIER D'AHUN	Monsieur Pierre COGNARD
85	Commune de MOUTIER MALCARD	Monsieur le Maire
86	Commune de LA NOUAILLE	Monsieur Jacques GEORGET
87	Commune de NOUHANT	Madame Françoise GLAUSINGER
88	Commune de NOUZEROLLES	Monsieur Jean-Pierre LAURENT
89	Commune de NOUZIERES	Madame Dominique VEITH
90	Commune de PEYRABOUT	Monsieur Fabien MARIN
91	Commune de PIERREFITTE	Madame Marie Hélène CHARDIN
92	Commune de PIONNAT	Monsieur Florent LEDIEU
93	Commune de PONTCHARRAUD	Madame Célia BREBION
94	Commune de LA POUGE	Madame Nicole BAUDRY
95	Commune de POUSSANGES	Madame Françoise BELLEGY
96	Commune de RETERRE	Madame Julie BATIER
97	Commune de SANNAT	Madame Karine DANCHAUD
98	Commune de SARDENT	Monsieur Pascal LESOUPLE
99	Commune de SERMUR	Monsieur Gilles SOURIOUX
100	Commune de SOUMANS	Monsieur Jean-Claude PARNIERE
101	Commune de LA SOUTERRAINE	Monsieur Etienne LEJEUNE
102	Commune de SAINT AGNANT PRES CROCQ	Monsieur Jean-Paul WELZER
103	Commune de SAINT AMAND JARTOUDEIX	Monsieur Stephen GEE
104	Commune de SAINT AVIT DE TARDES	Madame Pierrette LEGROS
105	Commune de SAINT BARD	Madame Laëtitia JEANTEL
106	Commune de SAINT CHRISTOPHE	Monsieur Eric CARRIOU
107	Commune de SAINT DIZIER LES DOMAINES	Monsieur Thomas FAUSSURIER
108	Commune de SAINT ELOI	Madame Célia BOIRON
109	Commune de SAINTE FEYRE	Madame Isabelle GASPARD
110	Commune de SAINTE FEYRE LA MONTAGNE	Madame Stéphanie RAMPIGNON
111	Commune de SAINT FIEL	Madame Stéphanie MEGRET
112	Commune de SAINT FRION	Madame Nathalie ROCHER
113	Commune de SAINT GEORGES NIGREMONT	Madame Bernadette LARBRE
114	Commune de SAINT GERMAIN BEAUPRE	Monsieur Jean Pierre DALLOT
115	Commune de SAINT GOUSSAUD	Madame Sophie SIMON
116	Commune de SAINT HILAIRE LA PLAINE	Monsieur Marc PERIGAUD
117	Commune de SAINT JULIEN LA GENETE	Madame Sylviane VIAL
118	Commune de SAINT LAURENT	Madame Laure ESLAN
119	Commune de SAINT LEGER BRIDEREIX	Monsieur Frédéric MALFAISAN
120	Commune de SAINT LEGER LE GUERETOIS	Monsieur Marc LEDRU
121	Commune de SAINT MARC A FRONGIER	Monsieur Jean-Louis JOSLIN
122	Commune de SAINT MARC A LOUBAUD	Monsieur Bernard DENIS
123	Commune de SAINT MARIEN	Madame Natascha VERSCHEURE
124	Commune de SAINT MARTIN CHATEAU	Monsieur Jean-Pierre LAIGNEAU
125	Commune de SAINT MARTIN SAINTE CATHERINE	Madame Laëtitia POULIER
126	Commune de SAINT MICHEL DE VEISSE	Madame Lucy TOURNADRE
127	Commune de SAINT MOREIL	Madame Virginie BONNEFOND
128	Commune de SAINT ORADOUX DE CHIROUZE	Monsieur Philippe SOULET
129	Commune de SAINT ORADOUX PRES CROCQ	Madame Murielle DECOURTEIX
130	Commune de SAINT PARDOUX D'ARNET	Madame Catherine BESSE
131	Commune de SAINT PARDOUX MORTEROLLES	Madame Joëlle COMENCINI
132	Commune de SAINT PIERRE LE BOST	Madame Agnès VILLATTE
133	Commune de SAINT PRIEST	Madame Sabrina PARROT
134	Commune de SAINT PRIEST LA FEUILLE	Madame Valérie APPERT
135	Commune de SAINT SILVAIN SOUS TOULX	Monsieur Michel LESAGE
136	Commune de SAINT SULPICE LE DUNOIS	Monsieur Christophe NEVEU

✓ 137	Commune de SAINT SULPICE LE GUERETOIS	Monsieur Eric BARZU
138	Commune de SAINT SULPICE LES CHAMPS	Madame Nicole BOURLAUD
139	Commune de SAINT VAURY	Madame Maryse VILLARD
140	Commune de SAINT YRIEIX LES BOIS	Madame Dominique MAZEAUD
141	Commune de TROIS FONDS	Monsieur Alexis BEAUFILS
142	Commune de VALLIERE	Madame Valérie BERTIN
143	Commune de VAREILLES	Madame Anita AUMEUNIER
144	Commune de VERNEIGES	Monsieur Richard ROUCHON
145	Commune de VIDAILLAT	Madame Nelly LEBAS
146	Commune de VILLARD	Monsieur Daniel FOREST

ETAIENT EGALEMENT EXCUSEES :

Madame Josiane PELLETIER, Comptable public au Centre des Finances Publiques de Bénévent-l'Abbaye
Madame Catherine BELUGEON, Chargée du secrétariat et des relations commerciales du SDIC 23

ASSISTAIENT :

Madame Marie-Jo GOIGOUX-VUIBERT, Déléguée suppléante Commune de DUN LE PALESTEL
Monsieur Philippe LAFRIQUE, Responsable coordonnateur du SDIC 23
Madame Marika GUIMBRETIERE, Comptable du SDIC 23

Le Président ouvre la séance en remerciant les membres présents, tout en regrettant l'absence de quorum lors de la précédente réunion, et remercie la commune de LA SAUNIERE pour la mise à disposition, une nouvelle fois, de la salle polyvalente.

Il demande de bien vouloir respecter une minute de silence en mémoire de M. Michel SUDRON, qui nous accueillait chaque année en sa qualité de maire de LA SAUNIERE et de membre du Bureau du SDIC23.

Il propose de modifier l'ordre du jour, en ajoutant un point prévoyant le remplacement de M. SUDRON. Accord unanime de l'assemblée.

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 17 MARS 2016

Après avoir constaté que ce procès verbal est parvenu sans difficulté aux délégués, et après intervention de M. Serge JANNOT, délégué de la Commune de PARSAC-RIMONDEIX, qui demande la modification de ce procès-verbal en rappelant

- qu'il s'était abstenu lors du vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif,
- qu'il avait voté contre le montant de cotisations,

le Président le met aux voix.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical adoptent à l'unanimité le procès verbal de la réunion du 17 mars 2016, après modifications telles que présentées ci-dessus.

II. COMPOSITION DU BUREAU

Le Président propose de pourvoir la place vacante au sein du Bureau du SDIC 23, et fait appel à candidatures. Mme Laure DELMAS, Maire de LA SAUNIERE, est candidate.

*Madame Laure DELMAS, Déléguée de la Commune de LA SAUNIERE,
est élue à l'unanimité membre du Bureau du SDIC 23*

III. BILAN D'ACTIVITES 2016

Monsieur Philippe LAFRIQUE, Coordonnateur du SDIC 23, donne une rapide lecture du bilan d'activités 2016 qui a été remis aux membres du Comité Syndical et qui retrace l'ensemble des activités du Syndicat, conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette présentation n'appelant aucune observation de la part des membres du Comité Syndical, le bilan d'activités 2016 est adopté à l'unanimité.

IV. COMPTE DE GESTION 2016

Monsieur Jean-Claude DUGENEST, délégué de la commune de FRESSELINES et Vice-Président du SDIC 23, assure la Présidence.

Monsieur Didier BARDET, Président du SDIC 23, quitte momentanément la séance.

Madame Marika GUIMBRETIERE, comptable du SDIC 23, donne lecture du compte de gestion de l'exercice 2016, dont les résultats sont les suivants :

- en section de fonctionnement	9 741,29 €
- en section d'investissement	- 1 039,78 €

Monsieur Serge JANNOT, délégué de la commune de PARSAC-RIMONDEIX, intervient à propos des excédents de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à la majorité (une voix contre) le compte de gestion 2016

V. COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur Jean-Claude DUGENEST, délégué de la commune de FRESSELINES et Vice-Président du SDIC 23, assure la Présidence.

Monsieur Didier BARDET, Président du SDIC 23, quitte momentanément la séance.

Madame Marika GUIMBRETIERE, comptable du SDIC 23, donne lecture du compte administratif de l'exercice 2016, dont les résultats sont les suivants :

- en section de fonctionnement	9 741,29 €
- en section d'investissement	- 1 039,78 €

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à la majorité (une voix contre) le compte administratif 2016.

VI. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2016

Madame Marika GUIMBRETIERE, comptable du SDIC 23, rappelle les éléments suivants :

☞ Excédent de fonctionnement antérieur reporté :	+ 112 170,86 €
☞ Excédent d'investissement antérieur reporté :	+ 65 929,90 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2016 :

☞ Solde d'exécution de l'exercice :	- 1 039,78 €
☞ Solde d'exécution cumulé :	+ 64 890,12 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2016 :

- ☞ Rappel du solde d'exécution cumulé : + 64 890,12 €
- ☞ Rappel du solde des restes à réaliser :

BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL : 0,00 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER :

- ☞ Résultat d'exécution de l'exercice : + 9 741,29 €
- ☞ Résultat antérieur : + 112 170,86 €

TOTAL A AFFECTER : + 121 912,15 €

En conséquence, le Président propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

- ☞ - En report à la section de fonctionnement pour 121 912, 15 €uros.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat d'exploitation 2016 en report à la section de fonctionnement pour 121 912.15 €.

VII. INDEMNITES DU RECEVEUR

Le Président informe les Membres du Bureau qu'en application de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution des indemnités allouées au Receveur, une nouvelle délibération doit être prise à l'occasion de l'arrivée de Madame PELLETIER, trésorier de BENEVENT/GRAND-BOURG

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical acceptent cette proposition à l'unanimité des membres présents.

VIII. CHANGEMENT DE LIEU DU SIEGE SOCIAL DU SDIC 23

Le Président rappelle que le siège social du SDIC 23 est établi à la Mairie de BENEVENT-L'ABBAYE depuis la création du Syndicat. Pour des raisons administratives et pratiques, il propose que le lieu du siège social soit transféré au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse à GUERET, où sont basés les agents du SDIC 23.

Après rappel de la procédure et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité le changement de lieu du siège social du SDIC 23, qui sera établi Résidence Chabrières, rue Charles Chareille à GUERET

IX. INDEMNITE DU FUTUR RECEVEUR

Pour faire suite à la précédente décision, le Président précise qu'une fois le siège transféré, le SDIC 23 dépendra d'une nouvelle trésorerie à GUERET, et qu'il conviendra à ce moment de délibérer pour permettre le versement de l'indemnité au receveur.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité de donner délégation au Bureau afin de délibérer sur l'indemnité du futur receveur après le transfert du lieu du siège social.

X. INDEMNITES DES ELUS

Le Président informe les membres du Comité Syndical qu'en application de décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique, il convient de modifier la délibération n°2014-04/05 du 29 avril 2014.

En effet cette délibération faisait référence expressément à l'indice brut terminal du moment, il faut viser seulement « l'indice brut terminal de la fonction publique ».

Il est simplement pris note que les indemnités sont fixées de façon suivante :

Pour l'exercice effectif des fonctions de Président, soit 40,63% de l'indemnité maximale soit 12% de l'indice brut terminal de la fonction publique,

Pour l'exercice effectif des fonctions de Vice-président, soit 25,40% de l'indemnité maximale soit 3% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical acceptent cette proposition à l'unanimité des membres présents.

XI. TAUX DE COTISATION, TARIFS MAINTENANCE ET PRESTATIONS, FORMATIONS 2017

Après intervention de M. Serge JANNOT, délégué de la Commune de PARSAC-RIMONDEIX, qui propose la diminution du taux de cotisation, et discussion,

Le Président demande de suivre la proposition des membres du Bureau du SDIC 23 qui, après avoir pris en compte les augmentations appliquées par les différents prestataires, souhaite n'appliquer aucune modification sur l'ensemble des tarifs pour l'année 2017, qui s'établiraient donc comme suit :

COTISATION 2017 AU SDIC

	2016	2017
Communes de moins de 200 habitants	60 €	60 €
Communes de 200 à 500 habitants	86 €	86 €
Communes de 501 à 1000 habitants	111 €	111 €
Communes de plus de 1000 habitants	137 €	137 €

MAINTENANCE ENVIRONNEMENT NUMERIQUE POUR MEDDI/VN (CADASTRE) 2017

	2016	2017
MEDDI/ VISION NUMERIQUE	124,80 € TTC	124,80 € TTC

ACHAT DU PACK CADASTRE 2017

	2016	2017
VISION NUMERIQUE	420 € TTC	420€ TTC
MEDDI + VISION NUMERIQUE	600 € TTC	600 € TTC

MAINTENANCE CERIG 2017

	2016	2017
Communes de moins de 200 habitants	437 €	437 €
Communes de 200 à 500 habitants	471 €	471 €
Communes de 501 à 1000 habitants	503 €	503 €
Communes de plus de 1000 habitants	538 €	538 €

ETAT CIVIL CERIG 2017

	2016	2017
Communes de moins de 200 habitants	40 €	40 €
Communes de 200 habitants et plus	51 €	51 €

PRESTATIONS CERIG 2017

	2016	2017
Transfert de fichiers	378 € TTC	378 € TTC
Formation individuelle	390 € TTC	390 € TTC

Suite au marché mis en place pour la dématérialisation des actes administratifs, précédemment évoqué, le tarif de la maintenance FAST est revu à la baisse :

MAINTENANCE FAST 2017

(DEMATERIALIZATION DES ACTES ADMINISTRATIFS)

	2016	2017
FAST	132 € TTC	82 € TTC

ACCES FAST BUDGET 2017

(DEMATERIALIZATION DU BUDGET)

	2016	2017
FAST	120 € HT	120 € HT

FORMATIONS 2017

Toutes les formations présentant un caractère collectif en 2017 seront réalisées gratuitement.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à la majorité (une voix contre) les taux de cotisation, les tarifs maintenance et prestations, les tarifs formations pour l'année 2017.

XII. BUDGET PRIMITIF

Le Président donne la parole à Madame GUIMBRETIERE, comptable du SDIC 23.
Le budget primitif 2017 est présenté au Comité Syndical. Les prévisions sont les suivantes :

- Total section de fonctionnement	311 022,15 €
- Total section d'investissement	67 200,12 €

Après diverses interventions, le Président le met aux voix,

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent le budget primitif 2017 à la majorité (une voix contre)

XIII. QUESTIONS DIVERSES

Madame Marika GUIMBRETIERE apporte quelques informations sur deux nouveaux modules mis en place par la Société CERIG : CHORUS et CLIC'ESI.

- Le module **Interface Services CHORUS**, pour optimiser la chaîne de traitement des factures et fabriquer automatiquement les mandats. , au tarif de 180 € HT.

Une formation à distance sera mise en place.

- - Le module **CLIC ESI**, pour automatiser l'envoi des factures du poste de l'agent directement vers un atelier éditique d'un Établissement de Services Informatiques (ESI), qui prend en charge l'impression, la mise sous enveloppe et l'affranchissement des documents au tarif de 300 € HT.

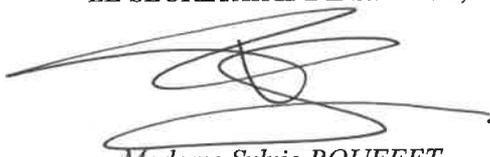
Une formation groupée par 3 communes sera mise en place.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical acceptent à l'unanimité ces propositions, et la prise en charge par le SDIC 23 des formations s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE PRESIDENT,



Madame Sylvie ROUFFET
Déléguée de la commune de CHAMBONCHARD

Monsieur Didier BARDET
Maire de FLEURAT